

10 Faits divers & Justice

Viol sur mineure à Kango

La victime de Lekossi-Ngnama est une fillette sur le chemin de l'école

SCOM

Libreville/Gabon

LA commune de Kango, chef-lieu du département du Komo, vient d'être le théâtre d'un acte abominable, qui a le don de créer la panique chez de nombreux parents. Il s'agit du viol de la petite A-S. E-N., 10 ans, élève en classe de 3^e année à l'école publique de Kango 2.

L'auteur présumé de cet acte, Lekossi-Ngnama Chris-Gossel, la trentaine révolue, a été appréhendé par les éléments de la brigade-centre de gendarmerie. Présenté devant le procureur de la République, le mis en cause a, après audition, été incarcéré à la prison centrale de Libreville, le vendredi 23 juin dernier.

Les faits ont lieu le lundi 5 juin 2017, ainsi que nous l'a affirmé une source proche du dossier. Aux environs de 14 heures, A-S. E-N. marche en direction de l'école publique de Kango 2, où elle est inscrite. Parvenue au carrefour Cimetière, la fillette croise Lekossi-Ngnama. Celui-ci lui demande de le suivre dans une brousaille jouxtant le cimetière, sous le fallacieux prétexte de l'aider à soulever un congélateur.

La petite hésite, ce qui irrite le trentenaire, qui se montre plus menaçant, en brandissant un couteau.



Photo : AEN

La brigade de gendarmerie de Kango-centre qui a procédé à l'arrestation du mis en cause.

C'est donc toute tétanisée, que l'écolière finit par obéir.

Une fois dans la végétation, Chris-Gossel la déshabille et abuse d'elle. Ses bas instincts assouvis, le délinquant sexuel présumé exige de la fillette qu'elle garde le silence sur ce qu'elle vient de vivre. Scénario ô combien récurrent ! Avec la seule différence cependant que les menaces de Lekossi-

Ngnama sont plus diaboliques, car il fait savoir à la gamine qu'il irait jusqu'à lui ôter la vie, en cas de non respect de ses consignes. Il serait ainsi passé à l'acte plus d'une fois, en usant des mêmes méthodes.

Sauf que deux semaines plus tard, la tutrice de A-S. E-N. constate que la santé de la gamine se dégrade progressivement. Aussi, décide-t-elle de

l'amener en consultation chez un médecin. Pis, au moment de donner un bain la fillette, elle fait le terrible constat : elle a été violée.

Forcée par ses parents de dire toute la vérité, la victime lâche le nom de son agresseur.

Par la suite, la brigade-centre de Kango est saisie d'une plainte des parents de la malheureuse A-S. E-N. et Chris-Gossel est mis

aux arrêts, le même jour. Lors d'un interrogatoire au poste, le présumé violeur a nié les faits en bloc. Malheureusement pour lui, une enquête de voisinage permet, par ailleurs, aux pandores de découvrir que l'intéressé ne serait pas à son premier acte. Suffisant, pour que le juge d'instruction décide de le placer en détention préventive à Gros-Bouquet.

Un mois après le vol d'une motopompe à Moanda

Kongo Lelonda retrouve son complice présumé à la maison d'arrêt

SCOM

Libreville/Gabon

LES foudres de la justice viennent de s'abattre sur Yohann Kongo Lelonda. Ce compatriote, âgé de 32 ans, a été interpellé par les éléments du commissariat de police de Moanda, pour complicité de vol aggravé d'une motopompe en mai dernier. Présenté devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Francville, le jeudi 22 juin courant, le suspect a, après audition, rejoint son acolyte présumé à la maison d'arrêt du chef-lieu de la province du Haut-Ogooué. D'après le rapport d'investigation, suite à la disparition de la motopompe en question, une procédure a aussitôt été mise en branle



Photo : D.R.

pour retrouver l'auteur de ce vol. Ainsi, Francis Gaétan Boubimba Ada sera appréhendé, le vendredi 26 mai 2017. Yohann Kongo Lelonda qui ne semble lier d'aucune manière à cette affaire, à ce moment-là, continue, pour sa part, de vaquer tranquillement à ses occupations. Sauf qu'une procédure en additif est ouverte par la suite contre lui, ce qui fait qu'il est activement recherché par toutes les unités du

commissariat de police de Moanda.

Le jeudi 15 juin dernier, Kongo Lelonda tombe donc dans la souricière à lui tendue par les fins limiers. Au cours de l'interrogatoire d'usage, il reconnaît avoir seulement aidé Francis Gaétan Boubimba Ada à transporter la motopompe, en pleine nuit, d'un bosquet du lycée Rigobert Landji à son domicile, sis au quartier Bangoussou.

« Mon ami m'a expliqué que la motopompe était un cadeau de sa grande sœur qui réside à Libreville », a relaté le mis en cause. Malheureusement pour lui, le juge d'instruction qui l'auditionnait, non convaincu par cet argument cousu de fil blanc, a requis le délit de complicité de vol aggravé à son encontre.

Yohann Kongo Lelonda, le complice présumé de Francis Gaétan Boubimba Ada.

Faits d'ailleurs

Un rocher tombe sur un motard et le tue

Un motard britannique d'une cinquantaine d'années a été tué dans un éboulement sur la route de la Bonette, dans la commune de Saint-Dalmas-le-Selvage (France). La victime circulait avec deux de ses amis, en moto également. A la suite d'un éboulement, il a été tué sur le coup par un rocher qui l'a atteint à la tête. Ses deux compagnons s'en sont sortis indemnes. Selon la gendarmerie, "Il y a eu énormément d'éboulements" en raison d'"orages violents qui ont fragilisé la chute de pierres".

Grièvement blessé après l'explosion de son Hand Spinner

Les faits se déroulent aux Etats-Unis. Un père de famille joue avec son fils au Hand Spinner. En cherchant sur internet la manière de le faire tourner plus vite et plus haut, le papa visionne une vidéo qui conseille d'utiliser un compresseur d'air pour augmenter la vitesse du jouet. Confiant, le père de famille essaye mais la pression d'air est tellement forte que le jouet explose. Son enfant, qui se trouve avec lui, est grièvement blessé au visage par l'explosion, mais ses jours ne sont pas en danger.

En fouillant le journal intime de leur fille, ils apprennent qu'elle a été violée

Un homme, âgé de 38 ans, a abordé une jeune fille de 13 ans sur Facebook en se faisant passer pour un mineur. Ils ont fait connaissance et, en décembre dernier, le trentenaire lui a donné rendez-vous puis l'a emmenée dans un bois. Il l'a ensuite violée et lui a offert un collier sur lequel était écrit "Je t'aime". Après cet abus sexuel, les parents de la victime ont remarqué un changement dans le comportement de leur fille. Ils ont alors pris la décision de lire son journal intime et c'est là qu'ils ont appris la terrible vérité. La jeune adolescente et ses parents se sont alors rendus dans un commissariat de La Place (Belgique), et ont porté plainte contre le violeur. Les policiers ont ensuite piégé le suspect. Ils ont demandé à la fillette de fixer un deuxième rendez-vous au pédophile. Lorsque ce dernier s'est présenté sur les lieux, les policiers l'ont interpellé. L'enquête a ensuite révélé que le trentenaire avait contacté 23 autres fillettes sur internet.

Rassemblés par JNE